

2009/1843 - Patrimoine bâti de la Ville de Lyon – Programme de remplacement de menuiseries extérieures – Opération n° 60021 772 – programme 20020 – montant de l'opération : 5 000 000 € TDC. Affectation et lancement de l'opération (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments) (BMO du 12/10/2009, p. 1772)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : C'est l'approbation du règlement intérieur de la salle Edouard Herriot du Palais de la Mutualité qui va bientôt être inaugurée, et de la nouvelle grille tarifaire de cet équipement à compter du 1er janvier 2010.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Palais de la Mutualité, sentinelle située à l'entrée du 3^e arrondissement, est un édifice important du patrimoine lyonnais.

Ce bâtiment, construit entre 1910 et 1913, par l'Architecte Clermont, fut dès 1921, un des symboles de la politique sociale d'Edouard Herriot, étant le siège des sociétés mutualistes et de retraite.

La façade, flanquée d'une majestueuse sculpture symbolisant la mutualité, est d'ailleurs accompagnée de cette légende fort explicite « Tous pour un, un pour tous ».

Le Palais avait vieilli et des travaux importants devaient être menés. Ce qui a été fait.

Qu'il me soit permis de remercier ici notre collègue, Martine Roure, alors Adjointe, qui, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, avait lancé cette opération de rénovation grandement nécessaire, qui vient de s'achever.

Nous devons nous prononcer ce jour sur le règlement intérieur de la salle Edouard Herriot, entièrement refaite, qui pourra accueillir 400 spectateurs, dans des conditions techniques optimales, pour des spectacles de théâtre, d'humour ou de variété, ainsi que des conférences.

Le troisième arrondissement, et au-delà la Ville de Lyon, ont grandement besoin de ce lieu de culture et d'échange, qui trône sur la place Jutard, magnifiquement réaménagée et qui surplombe l'amphithéâtre des Berges du Rhône. Désormais, le Palais de la Mutualité sera aussi beau vu de l'extérieur que de l'intérieur. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

On va dire que le Palais de la Mutualité ne trône pas, mais qu'il siège, à la limite. Je ne voudrais pas que cela soit interprété !

(Adopté.)